



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

22e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - PEA

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2019 COEFFICIENT 3
CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

03 et 04 NOVEMBRE 2018

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DE L'ARDECHE
AVEC LE CONCOURS DES VILLES DE
VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 82 ROUTE DE VALS 07200 AUBENAS

Tél : 04-75-93-36-29 ou 06-70-82-21-08

www.asa-ardecche.org

E-mail : contact@asa-ardecche.org

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

- Comité d'Organisation
- Permanence du Rallye
- 1.1 Officiels
- 1.2 Eligibilités
- 1.3 Vérifications

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1 Demande d'engagement. Inscriptions
 - 3.1.1 Concurrents admis
 - 3.1.2 Droits d'engagement
 - 3.1.3 Acceptation demande d'engagement
- 3.2 Equipages
- 3.3 Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1 Voitures admises
- 4.2 Pneumatiques - Règlementation de l'utilisation des pneumatiques
- 4.3 Assistance
- 4.4 Identification des voitures

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Description
- 6.2 Reconnaissances
- 6.3 Carnet de contrôle
- 6.4 Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1 Départ
- 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3 Contrôles de passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion
- 7.4 Contrôles de regroupement
- 7.5 Epreuves spéciales (ES)
- 7.6 Parc fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 07 Septembre 2018
Ouverture des engagements	Lundi 10 Septembre 2018
	Il ne sera pas publié de pré-liste d'engagés
Clôture des engagements	Mercredi 24 Octobre 2018 à minuit
La liste des engagés avec les heures de convocations sera mise sur le site de l'ASA le vendredi 26 Octobre 2018	
Parution du road-book	Samedi 28 Octobre 2018 sur le site de l'ASA. Il pourra aussi être retiré à L'Hôtel IBIS d'AUBENAS et au départ de l'ES de Burzet
Reconnaisances	Dimanche 28 Octobre 2018 de 09 h 00 à 18 h 00 Vendredi 02 Novembre 2018 de 09 h 00 à 17 h 00
Vérifications documents et voitures :	Locaux Communaux , Place de la Gare à Lalevade d'Ardèche Vendredi 02 Novembre 2018 Administratif de 15 h 00 à 20 h 30 Technique de 15 h 15 à 20 h 45
1ère Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 02 Novembre 2018 à 21 h 00 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ, Ordre et Heures des départs	Vendredi 02 Novembre 2018 à 21 h 30 Parc du Casino à Vals les Bains
Départ du Rallye première étape	Parc de la Volane au Casino de Vals-Les-Bains Samedi 03 Novembre 2018 à 08 h 30 pour le 1 ^{er} VHC
Arrivée de la première étape	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Samedi 03 Novembre 2018 à partir de 17 h 18 pour le 1 ^{er} VHC
Publication du Classement partiel provisoire à l'issue de la première étape et l'ordre du classement et heures des départs de la deuxième étape	Samedi 03 Novembre 2018 à 22 h 00 Parc de la Volane
Départ de la deuxième étape	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Dimanche 04 Novembre 2018 à 08 h 30 pour le 1 ^{er} VHC
Arrivée du Rallye	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Dimanche 04 Novembre 2018 à partir de 12 h 09 pour le 1 ^{er} VHC
Vérifications finales :	A l'arrivée du Rallye
Publication des résultats du Rallye	Parc de la Volane au Casino de VALS LES BAINS Dimanche 04 Novembre 2018 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix	Sur le podium final d'arrivée au Parc de la Volane de VALS LES BAINS

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise le

22e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - CPEA

qui se déroulera les 03 et 04 Novembre 2018 avec le concours des villes de VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE et la participation des Communes de SAINT JOSEPH DES BANCS - SAINT ANDEOL DE VALS - BURZET - SAGNES ET GOUDOULET - SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Régionale sous le permis d'organisation n° N 30 en date du 28 Août 2018
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 645 en date du 07 Septembre 2018

COMITE D'ORGANISATION

Le Président Frédéric LOMBARD et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile de l'Ardèche

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Monsieur DE RIDDER Philippe représentant l'ASA Ardèche

SECRETARIAT DU RALLYE

A.S.A. ARDECHE

82 Route de VALS

07200 AUBENAS

TEL: 04.75.93.36.2

E-Mail : contact@asa-ardecche.org

Internet : www.asa-ardecche.org

Au PC COURSE HOTEL IBIS à AUBENAS

Le Vendredi 02 Novembre 2018 de 15 h 00 à 23 h 00

Le Samedi 03 Novembre 2018 de 07 h 30 à 22 h30

Le Dimanche 04 Novembre 2018 de 07 h 30 à 18 h 00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

SALLE DE PRESSE HOTEL HELVIE à Vals-Les-Bains à partir du vendredi après-midi

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

VEYRET Emmanuel Licence n° 1316

COMMISSAIRES SPORTIFS

FAURE Marie Noëlle Licence n° 20376

PUYAU Véronique Licence n° 21585

DIRECTEUR DE COURSE

HERITIER Thierry Licence n° 1713

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS RESPONSABLES DES E.S.

ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

GALARD Bernard Licence n° 4608

POCHON Jean Paul Licence n° 1793

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

OTTAVI Jean Michel Licence n° 1534

COMMISSAIRES TECHNIQUES

BOSSEAU Yannick Licence n° 223616

DALPAOS Sylvie Licence n° 233751

GRANDPIERRE Gilbert Licence n° 10151

MACCOLINI Matthieu Licence n° 228892

PERIE Yves Licence n° 54790

ROLLAND Jean Pierre Licence n° 2694

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

BERTRAND Gérard Licence n°

BESSON Hervé Licence n°

DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES

ES 1-4-7 CIER Marc Directeur ES Licence n° 2942

PETIT Jean-Paul Adjoint Licence n° 3139

ES 2-5-8 VINCENT- GENOD Stéphane Directeur ES Licence n° 24887

VAUTRAT Hervé Adjoint Licence n° 3259

ES 3-6-9 LE GALL Jacques Directeur ES Licence n° 9383

LAURENT Jean-Louis Adjoint Licence n° 3294

COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE

VERRIERE Fernand Licence n° 6123

OBSERVATEUR FEDERAL

DAUBIGNE Jannick Licence n° 6560

MEDECIN

CHERREAU Patrick Licence n° 23731

RESPONSABLE DU PROTOCOLE ET DES OFFICIELS

LOMBARD Frédéric Licence n° 56718

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE.

FOSSAT Olivier Licence n° 192567

ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX

VEZOLLES Patrick

ORGANISATEUR TECHNIQUE

DE RIDDER Philippe Licence n° 246950

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES

BONALDI Jean-Jacques Licence n° 4055

DE RIDDER Philippe Licence n° 246950

LACOSTE Valentin Licence n° 234892

VEHICULE TRICOLORE

HAZARD Jean Hugues Licence n° 1505

MASSON Jacqueline Licence n° 183132

VEHICULE BALAI

FAURE Laurent Licence n° 6334

BONALDI Jean-Jacques Licence n° 4055

INFORMATIQUE

LC CHRONO Chronométrage libre au 1/10

JUGE DE FAITS

LAPALUS Patrick Licence n° 28879

LAPALUS Christine Licence n° 180577

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le présent règlement sont déclarés compétents en tant que "juges de faits "pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur: chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course dans les plus brefs délais.

1.2 ELIGIBILITE

Le 22ème RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 Coef 3
- Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes 2018
- Le Challenge GEDIMAT-CAYREYRE

Le présent Rallye a été enregistré en catégorie C.P.E.A.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu à Lalevade d'Ardèche, Place de la Gare.

Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA : www.asa-ardeche.org

Présentation des combinaisons et des casques. Harnais FIA tous groupes.

Les vérifications finales auront lieu au garage NIES à VALS LES BAINS Taux horaire maximum 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Toute personne qui désire participer au 22ème Rallye National de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

Mercredi 24 Octobre 2018 à minuit

Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum (Rallye Moderne et Rallye VHC)

Nota Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais. Le rallye VHC s'élancera devant le rallye moderne

3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à

530 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche

560 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche

580 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages

1160 € sans la publicité facultative

Un chèque de caution de 100€ par voiture, vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés
aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement

Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

A8W-R5-A7S-GT10-A7K-A8-R4-R3-N4-F214-A6K-R2-A7-N3-F213-GT9-A6-A5K-A5-R2J-R1-N2-F212-N2 S-N1-F211

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 ASSISTANCE

Assistance interdite en dehors des parcs d'assistance

Gestion des parcs d'assistance : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES (Texte 2017)

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

LE 22e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - CPEA représente un parcours de 330,52 KM

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 114.60 km
L'itinéraire/horaire fait l'objet de l'annexe " Itinéraire" du présent règlement

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1ère ETAPE – 1ère SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS		
BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	11,7	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,1	KM
1ère ETAPE - 2ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS		
BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	11,7	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,1	KM
2ème ETAPE - 3ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS		
BURZET - SAGNES ET GOUDOULET	14,4	KM
SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL	11,7	KM
COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS	12,1	KM
TOTAL	114,6	KM

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

Dimanche 28 Octobre 2018 de 09 h 00 à 18 h 00
Vendredi 02 Novembre 2018 de 09 h 00 à 17 h 00

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués

6.3 CARNET DE CONTRÔLE Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 CIRCULATION Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants:

Commissaires Chefs de poste	chasuble ORANGE
Commissaires de route	chasuble ORANGE

7.3 CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) CONTRÔLES HORAIRES (CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye,
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes, pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points. Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4 CONTRÔLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisation

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

CLASSEMENT GENERAL

	DE 0 à 100 PARTANTS	101 PARTANTS ET PLUS
PREMIER	650,00 €	850,00 €
DEUXIEME	400,00 €	550,00 €
TROISIEME	240,00 €	400,00 €
QUATRIEME	160,00 €	250,00 €
CINQUIEME		150,00 €
TOTAL		2200,00 €

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

CLASSEMENT PAR CLASSES

	De 0 à 5 partants	De 06 partants à 15 partants	16 partants et plus
Premier	290,00 €	580,00 €	580,00 €
Deuxième		290,00 €	290,00 €
Troisième		180,00 €	180,00 €
Quatrième			120,00 €
TOTAL (1155 X 23)			26 910,00 €

COUPE DES DAMES

580,00 €

Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

TOTAL DES PRIX DISTRIBUTABLES

30 270,00 €

COUPES

Classement Général Classes

Les trois premiers du scratch
Le premier de chaque classe

Groupes Equipage Féminin

Le premier de chaque groupe
La première du classement

Trophées pour tous les concurrents classés. Tous les prix sont cumulables.
Les chèques seront remis lors de la remise des prix. Aucun envoi ne sera effectué.
Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix aura lieu le dimanche 4 novembre sur le podium d'arrivée après l'arrivée de la dernière voiture dans le parc de la Volane à Vals-Les-Bains